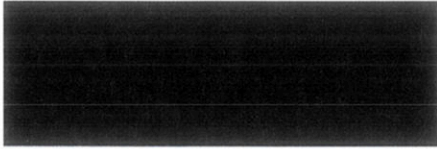




Montréal, le 15 août 2017



Objet : Demande d'accès à l'information
N/D : 6122.05.592

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information mentionnée en rubrique.

En réponse à votre demande, nous vous informons que durant la période visée par celle-ci, soit entre 2014 et le 29 juin 2017, trois incidents de « *cyberattaques/attaques informatiques/intrusions de systèmes informatiques* » ont été répertoriés, tel qu'indiqué au tableau ci-après. Nous désirons préciser que leur portée a été très limitée et n'a pas porté atteinte à l'intégrité des informations. En effet, grâce aux mesures préventives mises en place, la Société a pu intervenir rapidement et efficacement avant qu'ils ne puissent produire des effets.

Date	Description de l'incident
2016-08-25	Chiffrement de fichier
2016-09-14	Chiffrement de fichier
2016-11-25	Chiffrement de fichier

Quant au reste des documents demandés, nous ne vous y donnons pas accès puisqu'ils contiennent des renseignements visés par les articles 22 et 29 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels*.

Vous pouvez en appeler de cette décision devant la *Commission d'accès à l'information*. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Daniël Collette
Directeur, Secrétariat corporatif
Responsable adjoint de la Loi sur l'accès à l'information
Loto-Québec et ses filiales